

**Arrêté rectificatif du 03 Mai 2017 relatif à l'élection des représentants  
au conseil de Gestion de l'UFR Médecine**

*Le Président de l'Université de Reims Champagne-  
Ardenne*

VU les Statuts de l'UFR Médecine,

VU le Code de l'éducation, et notamment ses  
articles D719-2 à D719-40,

**ARRETE N°2017-25**

**Article 1er :**

L'article 8 : Conditions d'éligibilité-Dépôt de candidature de l'arrêté n°2017-18 du 03 Avril 2017 est modifié  
comme suit :

Les listes de candidatures ainsi que les déclarations de candidature doivent être adressées par lettre  
recommandée ou déposées avec accusé de réception auprès de Mme BRULE-PINTAUX Virginie (AR072) ou  
de Mme GIBOUT Delphine (A1038), au plus tard le jeudi 11 Mai 2017 avant 12h.

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services de l'Université de Reims Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du  
présent arrêté.

Fait à Reims, le 03 Mai 2017

Le Président de l'Université,  
  
Guillaume GELLE  


-Mis en ligne le : 03-05-2017

-Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 03-05-2017

